



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 21 MARS 2023, 20h00
Édifrice municipal

PRÉSENCES :

Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton	siège no 4
Michel Breton,	siège no 4
Lucien Beaudry,	siège no 6

ABSENTS :

Jasmin Létourneau,	siège no 5
--------------------	------------

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

MOT DE BIENVENUE

CONSTAT DE QUORUM

21.03.23.041

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucun point n'est ajouté à Varia. Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à la majorité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

21.03.23.042

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2023

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 20 février 2023, il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à la majorité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

21.03.23.043

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance extraordinaire du 27 février 2023, il est proposé par Michel Breton et résolu à la majorité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

21.03.23.044

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 14 132.90 \$, il est proposé par Marcel Élément et résolu à la majorité des membres du conseil présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Cathy Payeur
Directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS 1

Des citoyens étaient présents.

RÉSOLUTION POUR DEMANDES DE DONS

ATTENDU QUE les demande de dons : Fondations du rein, Fondation CHU Sainte-Justine, Fondation des aveugles du Québec, Fondation Santé Beauce-Etchemin, Société de recherche sur le cancer, Société Canadienne de la sclérose en plaques, Leucan, ont fait une demande de don pour 2023 :

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à la majorité des membres présents que toutes les demandes de dons soient acceptées tel que décrites pour un montant total de 270.00 \$:

- Fondation du rein – 20.00 \$;
- Fondation CHU Sainte-Justine – 50.00 \$;
- Fondation des aveugles du Québec – 20.00 \$;
- Fondation Santé Beauce-Etchemin – 50.00 \$
- Société sur le cancer – 30.00 \$;
- Société Canadienne de la sclérose en plaques – 50.00 \$;
- Leucan – 50.00 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES

21.03.23.046

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PARTICIPER AU CONGRÈS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

ATTENDU QUE le congrès aura lieu les 14-15-16 juin 2023 ;

ATTENDU QUE des formations importantes en lien avec le travail de la directrice générale sont données durant ces 3 jours de formations ;

ATTENDU QU'exceptionnellement, mercredi le 14 juin et jeudi le 15 juin le bureau municipal sera fermé aux citoyens ;

Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à la majorité des membres du conseil présents :

- **QUE** la directrice générale soit autorisée à participer au congrès les 14-15-16 juin 2023 ;
- **QUE** les frais autorisés comprennent les frais de repas, les frais de déplacement et d'hébergement pour deux (2) nuits ;
- Que la directrice générale fasse parvenir une communication aux citoyens le moment venu afin d'indiquer aux citoyens que les 14 et 15 juin 2023, le bureau municipal sera exceptionnellement fermé pour formation.

ADOPTÉE

21.03.23.047

RÉSOLUTION POUR APPROBATION DU RAPPORT AMÉLIORÉ ANNUEL 2022 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risque incendie :

Il est proposé par Michel Breton et résolu à la majorité des membres présent que le conseil de Saint-Hilaire-de-Dorset approuve le rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2022 tel que déposé et d'en autoriser la transmission au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation
21.03.23.048

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE DES PLANS 3D –
PROJET ÉGLISE**

ATTENDU QUE la réception d'une demande écrite du comité de l'église ;

ATTENDU QUE le comité de l'église demande au conseil municipal de payer la facture concernée au montant de 1 725.00 \$, plus les taxes applicables ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à la majorité des membres présents, que le conseil accepte de payer la facture # au montant de 1 725.00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

21.03.23.049

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER UN BUDGET POUR LE COMITÉ DE RURALITÉ POUR LA
FÊTE DES VOISINS**

Il est proposé par Michel Breton et résolu à la majorité des membres présents qu'un budget maximum de 3 398.48 \$ soit autorisé pour l'organisation d'activités et l'achat d'équipements nécessaires.

ADOPTÉE

21.03.23.050

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER UN BUDGET POUR LE COMITÉ DE RURALITÉ POUR
L'ACTIVITÉ AUTOMNALE**

Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à la majorité des membres présents qu'un budget maximum de 4 000.00 \$ soit autorisé pour l'organisation d'activités et l'achat d'équipements nécessaires.

ADOPTÉE

21.03.23.051

RÉSOLUTION POUR ADOPTER UN BUDGET POUR LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

ATTENDU QUE la municipalité est inscrite à la Fête des voisins 2023 ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à la majorité des membres présents qu'un budget maximum de 4 500.00 \$ soit autorisé pour l'organisation d'activités et l'achat d'équipements nécessaires.

ADOPTÉ

21.03.23.052

RÉSOLUTION POUR ADOPTER UN BUDGET POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à la majorité des membres présents qu'un budget maximum de 1 000.00 \$, plus les taxes applicables, soit autorisé pour l'organisation d'activités et l'achat d'équipements nécessaires.

ADOPTÉE

21.03.23.053

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DANS LES DÉMARCHES
CONCERNANT LA ROUTE MUNICIPALE - ROUTE DES ÎLES**

ATTENDU QUE la vitesse de 50 km/h actuellement en place sur la route des Îles est dangereuse ;

ATTENDU QUE pour une question de sécurité le conseil désire baisser la vitesse à 35 km/h ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à la majorité des membres présents que le conseil mandate la directrice générale à effectuer les démarches afin de modifier la vitesse permise sur la route des Îles de 50 km/h à 35 km/h.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation
21.03.23.054

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 238-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Je, **Michel Breton**, conseiller (ière), donne un avis de motion pour l'adoption du règlement no 238-2023 à une prochaine séance afin de régir la démolition des immeubles patrimoniaux présents sur le territoire de la municipalité. Dépôt du projet et dispense de lecture.

ADOPTÉE

21.03.23.054.1

RÉSOLUTION POUR ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 238-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

ATTENDU QU'UN avis de motion et qu'un projet de règlement a été donné par le conseiller Michel Breton relatif au présent règlement lors de la session ordinaire par la résolution 21.03.23.054, tenue le 21 mars 2023 ;

ATTENDU QU'UNE période de consultation a eu lieu du 5 avril au 20 avril inclusivement, pour les citoyens intéressés ;

ATTENDU QU'AU plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

ATTENDU QU'UNE assemblée de consultation public aura lieu à la séance ordinaire du 26 avril 2023, 20h, suite à la période de consultation qui aura lieu du 5 avril au 20 avril inclusivement ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte le projet de règlement 238-2023 lequel est considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS 2

Des citoyens étaient présents.

VARIA

21.03.23.055

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à la majorité/l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20h29.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par la directrice générale et greffière-trésorière de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Fournier
Mairesse

Cathy Payeur
Directrice générale

Greffière-Trésorière